



Chers parents,

nous vous prions de prendre note des **modalités réglant la surveillance** avant le début des cours.

La surveillance des élèves commence toujours 10 minutes avant le début des cours.

La surveillance est assurée sur tout le site de l'école, c-à-d cour de récréation, Pumptrack et aire de jeu.

Dès leur arrivée sur le site de l'école, les élèves doivent y rester.

Les élèves venant à l'école en vélo, trottinette, ... traversent la cour de récréation « à pied » à côté de leur moyen de transport.

En cas de forte pluie tous les élèves sont priés de se mettre à l'abri à l'intérieur du bâtiment scolaire.

La surveillance est assurée d'après un plan de surveillance interne transmis aux autorités compétentes.

Ces modalités sont prises dans l'intérêt de toute la communauté scolaire en commun accord avec les autorités communales.

Tout en comptant sur votre compréhension et votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

le comité d'école

PESCH Christiane

ANDRÉ Thierry

WINTERSDORF Joël